

Programme de la Formation

ADEME RE2020 : Les fondamentaux

4 jours soit 29 heures de formation

29 heures en formation à distance
3 étapes de validation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
ADEME RE2020 : Les fondamentaux (distance) <u>Étapes à valider : 3</u> <u>Date de l'évaluation finale : 21 avril 2023</u>	Distanciel synchrone	lundi 20 mars 2023, 09h00 - 11h00	A distance (MTP)
	Distanciel asynchrone		A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	lundi 27 mars 2023, 09h00 - 11h00	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	mercredi 5 avril 2023, 14h00 - 17h00	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	mercredi 12 avril 2023, 14h00 - 17h00	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	vendredi 14 avril 2023, 14h00 - 18h00	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	mardi 18 avril 2023, 10h00 - 13h00	A distance (MTP)
	Distanciel synchrone	vendredi 21 avril 2023, 08h30 - 12h30	A distance (MTP)

CONTEXTE GÉNÉRAL

La France passe d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale avec la RE2020, plus ambitieuse et plus globale pour la filière de la construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores. La RE2020 prend sa source dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui fixent des orientations pour les filières afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

La loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) prévoit ainsi l'entrée en vigueur de la RE2020 le 1er janvier 2022 en remplacement de la RT2012.

La RE2020 repose donc sur une transformation progressive des techniques de construction des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Au regard de ce contexte, le Ministère de la Transition Ecologique, l'ADEME et le Service Mobilisation des Professionnels ont conçu des modules de formation pour accompagner et favoriser cette montée en compétences des acteurs de la construction.

Nous vous proposons ce premier parcours qui porte sur les fondamentaux de la RE2020, composé de quatre modules qui vous permettront d'être opérationnels et autonomes pour réaliser vos projets de construction :

- Module E1 - S'approprier les spécificités de la RE2020
- Module E2 - Réaliser un calcul énergie et confort d'été
- Module E3 - Réaliser le calcul ACV
- Module E4 - Mettre en œuvre une méthodologie à chaque phase du projet permettant de réaliser des simulations

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- S'approprier les spécificités de la RE2020
- Réaliser un calcul énergie et confort d'été
- Réaliser le calcul ACV
- Mettre en œuvre une méthodologie à chaque phase du projet permettant de réaliser des simulation

PRISE EN CHARGE

Comment financer sa formation ?

Les formations proposées par Ilot formation peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation en fonction de votre statut :

Vous êtes salarié d'agence libérale, OPCO EP intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

Pour plus d'informations : www.opcoep.fr

Vous êtes architecte libéral, le FIFPL prend en charge vos frais de formation. Vous devez justifier d'au moins une année complète de cotisations URSSAF.

Pour plus d'informations : www.fifpl.fr

Vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le site www.impot.gouv.fr

La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Vous êtes demandeur d'emploi, Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

DUCUING Elsa - 05.62.86.16.33 - contact@ilotformation.com

PUBLIC CIBLE

Ces modules de formation sont destinés aux professionnels :

- de la maîtrise d'œuvre de conception (architecte, urbaniste, paysagiste, AMO,...)
- de la maîtrise d'œuvre d'exécution (ingénierie de la construction, coordination, pilotage, économie de la construction, contrôle des travaux,...)

PRÉREQUIS

Réaliser un test de positionnement permettant de vous orienter vers le parcours ADEME RE2020 ou les modules optionnels adaptés à vos besoins.

Disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam (idéal mais pas indispensable) et d'un micro. Vous pouvez également utiliser un casque micro ou des écouteurs de téléphone.

Ou

D'un smartphone ou tablette. Pour cela, nous vous recommandons de télécharger l'application Zoom pour Android ou IOS.

Connexion internet de qualité et stable pour éviter les coupures intempestives.

Navigateurs compatibles et mis à jour : de préférence Chrome, Firefox ou Safari pour un meilleur usage de Zoom et de notre plateforme de formation à distance Moodle.

Privilégier un environnement calme, isolé des bruits.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Assistance technique

Pour les formations se déroulant tout ou partie à distance, si vous rencontrez des difficultés pour vous connecter, contactez-nous au 05 62 86 16 33

Pour les personnes en situation de handicap

En cas de besoins spécifiques, contactez notre référente handicap :

Elsa DUCUING

contact@ilotformation.com

05 62 86 16 33

Evaluation de la formation en distanciel

Chaque jour de la formation synchrone (webinaire), les présences seront contrôlées et enregistrées par nos soins sur une feuille d'appel.

En fin de formation, un rapport de connexion sera édité et archivé dans le dossier de chaque session.

Une enquête qualitative sera remplie par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins.

Une attestation de formation leur sera délivrée par courrier à l'issue du stage.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module ADEME RE2020 : Les fondamentaux (distance)

4 jours soit 29 heures de formation

29 heures en formation à distance

3 étapes de validation

Modalité d'apprentissages : Mixte - Distanciel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	lundi 20 mars 2023, 09h00 - 11h00	A distance (MTP)
Distanciel asynchrone		A distance (MTP)
Distanciel synchrone	lundi 27 mars 2023, 09h00 - 11h00	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	mercredi 5 avril 2023, 14h00 - 17h00	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	mercredi 12 avril 2023, 14h00 - 17h00	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	vendredi 14 avril 2023, 14h00 - 18h00	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	mardi 18 avril 2023, 10h00 - 13h00	A distance (MTP)
Distanciel synchrone	vendredi 21 avril 2023, 08h30 - 12h30	A distance (MTP)

Étapes à valider : 3

Date de l'évaluation finale : 21 avril 2023

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- S'approprier les spécificités de la RE2020
- Réaliser un calcul énergie et confort d'été
- Réaliser le calcul ACV
- Mettre en œuvre une méthodologie à chaque phase du projet permettant de réaliser des simulation

FORMATEUR(S)

BEIS Jean-Baptiste - Ingénieur conseil Énergie & Environnement
MOYA Jean-Pierre - Architecte, thermicien et docteur en urbanisme

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Equipements et supports pédagogiques

L'association Ilot formation dispose d'une salle de formation virtuelle Zoom permettant au formateur de partager son écran et ses supports, de prendre la main sur l'écran d'un stagiaire si nécessaire et de créer des salles supplémentaires pour faire travailler les stagiaires en petit groupe. Nous disposons également d'une plateforme LMS Moodle sur laquelle, selon les formations, les participants pourront retrouver tout au long de la formation, toutes les ressources documentaires téléchargeables et tous les supports de formation (documents, Powerpoint, bibliographie, sitographie...). Tous nos QCM sont diffusés par des outils numériques de type Google Forms afin que les participants puissent le remplir en direct depuis un PC, tablette ou smartphone.

Modalités pédagogiques

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, nous proposons des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe visent à favoriser les échanges expérimentiels entre apprenants.

PROGRAMME

Semaine 1

Module E1 - S'approprier les spécificités de la RE2020

Webinaire 2h et autoformation 2h

- Webinaire n°1 (2h) : Présentation de la formation et introduction contextuelle
- Introduction
- Que savez-vous de la RE2020 ?
- La RE2020 : enjeux et contexte
- L'état d'esprit de la RE2020
- La RE2020 : 3 objectifs pour les bâtiments de demain
- Evaluation de la performance énergétique : indicateurs et exigences
- Evaluation du confort d'été : indicateurs et exigences
- Evaluation de la performance environnementale : méthode, indicateurs et exigences carbone
- La conduite de projet en RE2020
- Cas d'étude multicritère

Module E2 - Réaliser un calcul énergie et confort d'été

Webinaire 5h et autoformation 2h

- Webinaire n°2 (2h) : Retour sur l'étude de cas E1 + questions/réponses

Semaine 2

- Introduction
- Les fondamentaux d'une démarche de conception
- Les nouveautés et les changements méthodologiques entre la RT2012 et RE2020 sur le volet énergie
- L'approche confort d'été RE2020
- Les principes d'une conception bioclimatique : étude de cas
- Ressources logicielles
- Webinaire n°3 (3h) : Retour sur l'étude de cas E2 + présentation de solutions concrètes

Semaine 3

Module E3 - Réaliser le calcul ACV

Webinaire 8h et autoformation 2h

- Webinaire n°4 (2h) : Présentation du module ACV
- Introduction
- L'analyse du cycle de vie : définition
- La méthodologie ACV
- Méthodologie de l'évaluation environnementale RE2020
- Définition des indicateurs carbone RE2020
- Exigences de résultats
- Base de données INIES
- Configurateurs de données environnementales
- Point méthodologique calcul ACV

- Webinaire N°5 (4h) : Utilisation du logiciel ACV
- Etude de cas

Semaine 4

- Webinaire n°6 (2h) : Retour sur l'étude de cas E3 et présentation de solutions concrètes

Module E4 - Mettre en œuvre une méthodologie à chaque phase du projet permettant de réaliser des simulations

Webinaire 6h et autoformation 2h

- Introduction
- Les enjeux de la conduite d'opération E+C
- Les professionnels de la conception face à la RE2020 et leurs interactions
- Webinaire n°7 (2h) : Nouvelle approche de conception
- Méthodologie à mettre en œuvre à chaque phase du projet
- Webinaire N°8 (4h) : Déroulement d'un projet, QCM d'évaluation et conclusion